



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue par voie de visioconférence, le mardi 12 janvier 2021 à 19 h 35.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence :

- Monsieur le maire Eric Rouillard ;
- Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124320-01-2021 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 30 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 DÉCEMBRE 2020

LÉGISLATION

5. ADOPTION :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- 5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
- 5.2 RÈGLEMENT 602-2020 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
6. PROMESSE D'ACHAT ANCIEN LOT 4 699 006 NOUVEAU LOT 6 408 013
7. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2021 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2020
9. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 4 698 321- ROUTE DU LAC-POULIN SUCRERIE BUSQUE
10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

11. SUIVI : AVIS D'ÉBULLITION

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – COURS D'EAU

12. DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU VEILLEUX/BRETON SUR LES LOTS 4 699 023 ET 4 698 902
13. CONTRAT DE DÉMOLITION : 170, RUE PRINCIPALE
14. PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : RÈGLEMENT 552-2016 : 65, RANG ST-GUILLAUME

FINANCES

15. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

16. ROUTE DES BOURQUE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RIRL – ACCEPTATION DE PROLONGEMENT DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX
17. RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES : REDDITION DE COMPTE
18. MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ROUTE POMERLEAU
19. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

19.1 RÉCLAMATION 2020 – REMPLACEMENT DU PONCEAU
DANS LE RANG STE-EVELINE

19.2 DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE
DU DÉPUTÉ)

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021 :
PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

21. ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS RANG 6 : PISTE CYCLABLE

22. INVENTAIRE DU PATRIMOINE : NOMINATION D'UN ÉLU

23. SERVICE DES INCENDIES : ACHAT D'HABITS (BUNKERS)

24. MESURES D'URGENCE – PANDÉMIE À LA COVID-19 :

24.1 OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL ;

24.2 AUTORISATION - POSE DU REVÊTEMENT DE PLANCHER -
SALLE DE CONFÉRENCE) ;

24.3 TÉLÉTRAVAIL ;

24.4 COUVRE-FEU – AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DES
EMPLOYÉS

25. PATINOIRE EXTÉRIEURE : HOCKEY

25.1 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – L'ENVOLUME

PERSONNEL

26. CONTRAT DE TRAVAIL : DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

27. SERVICE DES LOISIRS

28. CORRESPONDANCE

29. RAPPORT DES COMITÉS

30. AUTRES ITEMS

-
-
-
-

31. PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution
ou annotation

3. TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS

124321-01-2021 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 02-2021 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 8 DÉCEMBRE 2020

124322-01-2021 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et de la séance d'ajournement du 8 décembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnées, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. ADOPTION :

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

124323-01-2021 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 601-2020 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2021.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance d'ajournement du 8 décembre 2020. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

5.2 RÈGLEMENT 602-2020 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

124324-01-2021 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 602-2020 annulant et remplaçant le règlement numéro 589-2019 permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance d'ajournement du 8 décembre 2020. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

6. PROMESSE D'ACHAT ANCIEN LOT 4 699 006 NOUVEAU LOT 6 408 013

124325-01-2021 **Considérant** qu'une promesse d'achat incluant des conditions en faveur de la municipalité a été signée, le 25 novembre 2016, entre la municipalité et monsieur Charles Roy en vue d'acquérir le lot 4 699 006 maintenant connu sous le lot 6 408 013 ;

Considérant que la municipalité déclare que toutes les conditions ont été rencontrées à sa satisfaction notamment eu égard à la demande d'exclusion de la zone agricole présentée à la CPTAQ, les études de caractérisation des sols, l'étude des milieux humides et hydriques;

Considérant que le notaire instrumentant en vertu de la promesse d'achat a pris sa retraite et qu'il est nécessaire de mandater un nouveau notaire ;

Considérant qu'il a été convenu dans ladite promesse d'achat, qu'une bande de terrain contiguë au lot 4 698 895 demeurerait la propriété de monsieur Charles Roy en vue de la céder aux propriétaires dudit lot 4 698 895 ;

Considérant que suite à la pose des repères d'arpentage, il appert que le puits dudit lot 4 698 895 est situé dans la ligne de lot;

Considérant que monsieur Charles Roy désire conserver une seconde bande de terrain afin d'éloigner le puits de la nouvelle ligne de propriété en vue de la céder, elle aussi, aux propriétaires du lot 4 698 895 ;

En conséquence, il est proposé par Marc Gernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer l'un des notaires du bureau Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu à titre de notaire instrumentant ; d'autoriser le cadastre dont le nouveau numéro de lot est le 6 408 013 incluant la bande de terrain pour le puits, comme décrit, plus amplement en préambule et d'entériner le projet de contrat déposé en date du 11 janvier 2021; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**7. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2021 POUR LE
TRANSPORT ADAPTÉ**

124326-01-2021

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 ;

De payer la contribution fixée à 3 294,69 \$;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur telle que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

De reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2020

Madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice 2020 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Comme exigé par la loi, une copie sera publiée sur le site internet de la municipalité avant le 31 janvier 2021.

**9. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UNE
UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE -
LOT 4 698 321 - ROUTE DU LAC POULIN SUCRERIE BUSQUE**

124327-01-2021

Considérant que la Sucrierie Busque s'adresse à la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour y réaliser un camp de jour « agro-nature » sur le lot 4 698 321 du cadastre du Québec, sur une superficie de 1 hectare occupée par la cabane à sucre et le stationnement et accessoirement comme activité (camp de jour) ou agrotouristique la superficie d'environ 12,69 hectares occupée par l'érablière ;

Considérant que la CPTAQ exige dans ce type de demande d'autorisation, la recommandation du conseil municipal eu égard à l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour y réaliser un camp de jour « agro-nature » sur le lot 4 698 321 du cadastre du Québec présentée par la Sucrierie Busque; de confirmer à la CPTAQ l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce type d'usage.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC

124328-01-2021

Considérant que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnes (ARLAC) demande, comme chaque année, une aide financière ;

Considérant que cette année, ladite demande d'aide financière est de 1 500 \$;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le même montant d'aide financière à l'ARLAC que par les années passées soit 1 000 \$ couvrant les frais d'assurance.

11. SUIVI : AVIS D'ÉBULLITION

Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu de l'état de la situation eu égard à l'avis d'ébullition.

12. DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU VEILLEUX/BRETON SUR LES LOTS 4 699 023 ET 4 698 902

124329-01-2021 **Considérant** que la municipalité désire réaliser des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Veilleux/Breton sur une longueur approximative de 55 mètres sur le lot 4 699 023 du cadastre de Québec et 110 mètres sur le lot 4 698 902 du cadastre de Québec ;

Considérant que les travaux consistent à nettoyer et creuser le lit dudit cours d'eau Veilleux/Breton;

Considérant que madame Marie-Claude Boily, personne désignée pour la gestion des cours d'eau, a constaté que les interventions demandées sont justifiées ;

Considérant que la municipalité prendra entente avec le propriétaire de ce lot lui permettant d'intervenir ;

Considérant que la municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux ;

Considérant que la municipalité réalisera elle-même les travaux ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) la gestion des cours d'eau à débit régulier ou intermittent est sous la juridiction exclusive de la MRC ;

Considérant qu'un plan de profil longitudinal du fond actuel et celui du fond projeté doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confier au service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan la réalisation des plans des travaux d'aménagement mentionnés en préambule, de présenter une demande de certificat d'autorisation (formulaire du MELCC, plans et devis, photos, etc.) à être émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et de surveiller les travaux ;
- D'autoriser la réalisation des travaux conformément au certificat d'autorisation à être émis par le MELCC ;
- De défrayer les frais de 3 498 \$ relatifs au certificat d'autorisation à être émis par le MELCC ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- La municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à gérer, réaliser et défrayer les travaux mentionnés en préambule.

13. CONTRAT DE DÉMOLITION : 170, RUE PRINCIPALE

Madame Myrienne Poulin, conseillère au siège numéro 4, déclare son intérêt sur ce point. Elle ne participe pas aux délibérations et n'exerce pas son droit de vote.

124330-01-2021 **Considérant** que la municipalité est maintenant propriétaire du 170, rue Principale ;

Considérant que l'immeuble est dangereux et doit être démoli ;

Considérant que des demandes ont été déposées à la municipalité pour la récupération de différents matériaux (planchers, portes, etc.) ;

Considérant qu'il n'est pas souhaitable pour la municipalité d'engager des frais eu égard à la couverture d'assurance en responsabilité civile et aux normes de la CNESST pour ce type de travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite aux demandes de récupération de matériaux de construction ; de mandater la compagnie Excavation Blais et Paquet pour la démolition, la disposition des rebuts de démolition incluant les fondations ainsi que la fourniture de la terre de remblai et de finition pour les travaux de terrassement pour un montant estimé à quinze mille cent soixante-seize dollars et soixante-dix-sous (15 176,70 \$), taxes incluses ; les travaux de démolition doivent être terminés avant le 1^{er} mars 2021.

**14. PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :
RÈGLEMENT 552-2016 : 65, RANG ST-GUILLAUME**

124331-01-2021 **Considérant** que les propriétaires du 65, rang St-Guillaume a déposé l'annexe A du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques dûment complété et accompagnée d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 65, rang St-Guillaume d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

15. COMPTES DU MOIS

124332-01-2021 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 1 308 157,17 \$ et d'autoriser leur paiement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**16. ROUTE DES BOURQUE : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
RIRL – ACCEPTATION DE PROLONGEMENT DU DÉLAI DE
RÉALISATION DES TRAVAUX**

124333-01-2021 **Considérant** que par son courriel daté du 17 décembre 2020, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) accepte de prolonger le délai de réalisation des travaux du projet de la Route des Bourque – RIRL-2018-794 jusqu'au 31 juillet 2021 ;

Considérant que le MTQ exige la réalisation des étapes suivantes :

- dépôt d'un échéancier pour la réalisation complète des travaux ;
- résolution confirmant l'intention de la municipalité de réaliser les travaux autorisés dans le délai donné et de transmettre une reddition de comptes au plus tard le 31 août 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au MTQ, par la présente résolution, que la municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à réaliser les travaux autorisés dans le cadre du projet de réfection de la Route des Bourque RIRL-2018-794 au plus tard le 31 juillet 2021 et de transmettre la reddition de comptes par courriel au plus tard le 31 août 2021.

**17. RANG 9 NORD ET LAC-AUX-CYGNES : REDDITION DE
COMPTE**

124334-01-2021 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attester la réalisation complète des travaux de réfection et de décohesionnement des rangs 9 Nord et 9 du Lac-aux-Cygnés, comme exigé, par le programme d'aide financière RIRL du Ministère des Transports du Québec.

**18. MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-
SARTIGAN : ROUTE POMERLEAU**

124335-01-2021 **Considérant** que le conseil municipal a comme projet d'immobilisations 2021 de procéder à des travaux de voirie sur la Route Pomerleau notamment par le remplacement de ponceaux, le creusage et nettoyage des fossés et le rechargement de la chaussée ;

Considérant que pour ce faire, des plans signés et scellés par un ingénieur sont nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour fournir à la municipalité des plans avec des coupes type afin de réaliser les travaux mentionnés en préambule sur la Route Pomerleau.

19. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ :

**19.1 RÉCLAMATION 2020 – REMPLACEMENT DU PONCEAU
DANS LE RANG STE-EVELINE**

124336-01-2021 **Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de deux cent treize mille quatre cents dollars (213 400 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 (dossier no 00029926-1 – 29100 (12) – 2020-06-10-12 et dossier no 00029948-1 – 29100(12) – 2020-06-10-32), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

19.2 DEMANDE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ)

124337-01-2021 **Considérant** que chaque année, la municipalité apporte des améliorations à son réseau routier ;

Considérant qu'il est prévu pour l'année 2021, de procéder au remplacement de ponceaux, aux creusage et nettoyage des fossés ainsi qu'au rechargement de la Route Pomerleau ;

Considérant que la Route Pomerleau est une route collectrice avec deux municipalités voisines ;

Considérant que les travaux sont estimés à cinquante mille dollars (50 000 \$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à notre député provincial, monsieur Samuel Poulin, une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (Enveloppe discrétionnaire) pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) en vue de procéder au remplacement de ponceaux, aux creusage et nettoyage des fossés ainsi qu'au rechargement de la Route Pomerleau.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021 : PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

124338-01-2021 **Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'un étudiant à l'été 2021 pour l'entretien des espaces verts et du jardin communautaire ;

Considérant que ledit emploi est admissible au programme d'aide financière Emploi Été Canada ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Samuel Duval, Coordonnateur en loisirs et à la culture, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2021 en vue de l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale; la rémunération pour ce



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

poste est fixée à quatorze dollars et soixante sous (14,60 \$) de l'heure; d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

21. ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS RANG 6 : PISTE CYCLABLE

Ce point est remis à une prochaine séance.

22. INVENTAIRE DU PATRIMOINE : NOMINATION D'UN ÉLU

124339-01-2021 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Eric Rouillard, élu responsable du dossier du patrimoine bâti.

23. SERVICE DES INCENDIES : ACHAT D'HABITS (BUNKERS)

124340-01-2021 Considérant qu'afin de respecter les engagements du schéma de couverture de risques, des habits de combat incluant chapeaux, bottes et bouteilles d'appareil respiratoire doivent être renouvelés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des incendies à procéder aux achats d'habits de combats et des bouteilles d'appareils respiratoires pour la somme de dix-sept mille dollars (17 000 \$) comme prévu aux immobilisations 2021.

24. MESURES D'URGENCE – PANDÉMIE À LA COVID-19 :

24.1 OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

124341-01-2021 Considérant que par son décret 02-2021, le gouvernement provincial a rendu obligatoire le télétravail à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation;

Considérant que le conseil municipal veut faire sa part pour freiner la propagation du virus de la COVID-19 et juge que la présence d'un employé à la fois au bureau municipal est suffisante pour assurer la poursuite des activités municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir le bureau municipal au public uniquement avec prise de rendez-vous afin de limiter au maximum les contacts.

24.2 AUTORISATION – POSE DU REVÊTEMENT DE PLANCHER – SALLE DE CONFÉRENCE)

124342-01-2021 Considérant que le revêtement de plancher dans la salle de conférence du bureau municipal doit être installé;

Considérant que le secteur de la construction est toujours opérationnel selon les directives gouvernementales;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'accès au bureau municipal à l'installateur du revêtement de plancher afin de finaliser le projet de rénovation de la salle de conférence.

24.3 TÉLÉTRAVAIL

124343-01-2021 **Considérant** que par son décret 02-2021, le gouvernement provincial a rendu obligatoire le télétravail à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation;

Considérant que le conseil municipal veut faire sa part pour freiner la propagation du virus de la COVID-19 et juge que la présence d'un employé à la fois au bureau municipal est suffisante pour assurer la poursuite des activités municipales;

Considérant qu'en vertu de la résolution 124341-01-2021, le bureau municipal sera ouvert avec prise de rendez-vous;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les employés de bureau à travailler au bureau municipal, en alternance, afin de limiter au maximum les contacts; un horaire sera établi hebdomadairement par madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière.

24.4 COUVRE-FEU – AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS

124344-01-2021 **Considérant** que par son décret 02-2021 le gouvernement provincial a imposé un couvre-feu entre 20 h et 5 h pour freiner la propagation du virus de la COVID-19;

Considérant que les services d'une municipalité sont reconnus comme essentiels et une autorisation peut être accordée, par écrit, aux employés eu égard aux déplacements aux heures du couvre-feu;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les autorisations signées par monsieur le maire, Eric Rouillard, aux employés de bureau, au personnel des mesures d'urgence, pompiers, cols bleus, préposé à la patinoire, entretien ménager.

25. PATINOIRE EXTÉRIEURE : HOCKEY

124345-01-2021 **Considérant** que par son décret 02-2021 le gouvernement provincial a imposé un couvre-feu et limité la pratique de certains sports afin de contrer la pandémie à la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier les heures d'ouverture de la patinoire; d'autoriser uniquement la pratique du patinage libre individuelle; d'interdire la pratique du hockey et la présence de bâton et de rondelle sur la patinoire jusqu'au 8 février 2021.

25.1 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – L'ENVOLUME



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Suite aux nouvelles directives gouvernementales, Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière informe les personnes à l'écoute du fonctionnement pour le prêt des volumes, de l'horaire d'ouverture soit le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 et le dimanche de 10 h 30 à 12 h permettant aux étudiants de profiter des ordinateurs et d'internet pour leurs travaux scolaires.

26. CONTRAT DE TRAVAIL : DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Ce point est remis à une prochaine séance.

27. SERVICE DES LOISIRS

124346-01-2021 Considérant que dû aux restrictions imposées par le gouvernement provincial pour freiner la propagation de la COVID-19, la charge de travail au niveau du service des loisirs est moindre;

Considérant que les services de monsieur Samuel Duval ont été retenus afin d'assurer le remplacement de madame Marie-Soleil Gilbert pendant son congé de maternité;

Considérant que madame Gilbert reprendra son poste à la fin du mois d'avril 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au lien d'emploi entre la municipalité et monsieur Samuel Duval pour manque de travail; monsieur Duval terminera le 29 janvier 2021; le conseil municipal tient à le remercier pour son travail pendant son mandat.

28. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2020.

29. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pier-Luc Gilbert, conseiller responsable des loisirs, fait un compte-rendu de la dernière rencontre du Comité de l'OTJ.

30. AUTRES ITEMS

Aucun item n'est ajouté à l'ordre du jour.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut déposée avant et pendant la séance.

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

124347-01-2021 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 11.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.